Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401299-20220301-2022_03_04-DE

Délibération n° 2022-03-04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 1ER MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le 22 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 février 2022.

Etaient présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme PINTO, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, M. CABANES, M. DUMONT, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme LABOURET, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS, M. FRETAY, Mme BOGNARD, Mme VEILHAN, M. DEFRASNE.

S'étaient fait représenter : M. CHAVIGNE (représenté par M. JACOTTIN), Mme FOURCADE (représentée par Mme MATHIEU-LESCLAUX), Mme LAHERRERE-SOUVIRAA (représentée par M. LALANNE), Mme FERRER (représentée par Mme FRANCQ), Mme WEISS (représentée par Mme PINTO), M. RIBETTE (représenté par Mme FLOUS).

Absents excusés : M. CHAVIGNE, Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, Mme FERRER, Mme WEISS, M. RIBETTE.

A été nommé secrétaire : M. CABANES

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	**Unanimité**
33	27	33	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATION n° 2022-03-04 :

CONTENTIEUX SUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL *(annexe : protocole transactionnel)*

RAPPORTEUR : Arnaud JACOTTIN

Le groupement solidaire d'entreprises EUROVIA-SOGEBA était titulaire de l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie référencé 17-019.

Par un bon de commande référencé 17-019BC59, la ville de Billère a chargé le titulaire du contrat de réaliser les prestations suivantes : *Réfection du tapis Avenue Saint John Perse et Avenue du château d'Este (Entre les rues Gai Savoir et Claverie) pour un montant de 91 354.30 € Toutes Taxes Comprises.*

Un constat établi par un bureau de contrôle a fait apparaitre que les travaux, objet de la commande ci-dessus citées présentent d'importantes malfaçons entrainant une dégradation anormale de la chaussée. Cependant, cette usure prématurée de la voie n'est que partielle et il convient de ne pas imposer à un prestataire la charge d'une reprise intégrale des travaux.

Considérant les différents échanges et afin de préserver les intérêts de chaque partie et d'éteindre le contentieux lié à cette affaire, il est proposé de conclure un protocole transactionnel entérinant les concessions faites.

A cet effet, la commune et le groupement d'entreprises sont parvenus à un accord relatif à l'exécution des prestations, objet du bon de commande 17-019BC59.

L'accord est le suivant :

- Le groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA effectuera la réfection totale de l'enrobé, conformément aux prescriptions de la commande 17-019 BC59 et des normes en vigueur, de l'avenue Saint John Perse dans sa portion du début de la voie jusqu'au rond-point des Citoyen.ne.s du monde inclus. Cette reprise des travaux se fera à la charge exclusive de l'entreprise. Le planning d'intervention sera défini en collaboration avec le service Voirie de la ville de Billère.

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401299-20220301-2022_03_04-DE

- Le groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA fera réaliser à sa charge exclusive un diagnostic technique de la portion de voie de l'avenue du Château d'Este entre le rond-point des Citoyen.ne.s du monde et la rue Claverie destiné à identifier les portions de voie dont l'enrobé est inférieur à 5 centimètres. Les résultats de cette étude seront communiqués à la ville de Billère pour que soient actés les travaux de reprise de la chaussée.

- Le groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA effectuera la réfection de l'enrobé, conformément aux prescriptions de la commande 17-019 BC59 et des normes en vigueur, pour les portions de voie dont l'épaisseur est inférieure à 5 centimètres entre le rond-point des Citoyen.ne.s du monde et la rue Claverie. Cette reprise des travaux se fera à la charge exclusive de l'entreprise. Le planning d'intervention sera défini en collaboration avec le service Voirie de la ville de Billère.

- A l'issue de la prestation, le groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA fera établir à sa charge exclusive un rapport de conformité des travaux par un bureau d'études agréé.

En contrepartie,

- La ville de Billère renonce à exiger du groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA la reprise de l'intégralité des travaux, objets du bon de commande 17-019BC59.

- La ville de Billère n'appliquera aucune des pénalités contractuellement prévues dans le cadre de cette opération.

Vu le protocole accepté par l'entreprise présenté en annexe de la présente décision,

Vu l'article 2044 et 2052 du code civil relatif à la mise en œuvre de protocole transactionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEBA relatif à la reprise des prestations du bon de commande 17-019BC59 à la suite d'une non-conformité des travaux.

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE

Mairie de Billère
64140

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau